

Erratum

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de la version anglaise de l'avis de consultation du Projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire du planificateur financier* qui a été publié dans la section 3.2.1 du bulletin du 27 avril 2007 (Vol 4, n° 17).

On aurait dû lire dans la section « Request for comment » de cet avis que le règlement ne pourrait être pris par l'Autorité et soumis au gouvernement avant l'expiration d'un délai de 18 jours de la publication au lieu de 30 jours.

L'avis corrigé est publié dans la section 3.2.1 du bulletin du 4 mai 2007 (Vol. 4 n° 18)